



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 1^{er} octobre 2001 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
Mario Lasalle
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
André Picard
Gaétan Lacombe

Le maire Denis Laporte ouvre la séance avec un moment de réflexion, et il souligne le travail de Mario Lasalle qui en est à sa dernière séance de Conseil, pour sa grande implication au sein de la communauté, à titre de conseiller municipal durant quatorze (14) année.

R 177-2001

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2001

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du Conseil du 4 septembre 2001 soit adopté.

ADOPTÉ

R 178-2001

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 158 772.45 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

179-2001

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 septembre 2001.

R 180-2001

Lancement du roman de Micheline Dalpé

Attendu que madame Micheline Dalpé, auteure de chez nous, procédera au lancement de son dernier roman le 11 novembre 2001;



N° de résolution
ou annotation

Attendu qu'il y a lieu de rendre disponible le centre communautaire et culturel pour cette activité de lancement;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'accepter de prêter le centre communautaire et culturel le 11 novembre 2001 pour le lancement du dernier roman de madame Micheline Dalpé.

ADOPTÉ

R 181-2001

Travaux à exécuter sur le pont traversant la rivière Rouge

Attendu que le ministère des Transports, dans une lettre datée du 4 septembre 2001, nous demande de faire certaines réparations sur le pont qui traverse la rivière Rouge;

Attendu que nous avons demandé une estimation des coûts à l'entreprise Construction Jomiguy Inc. et que ceux-ci s'élèvent à 5 850 \$ (taxes en sus);

En conséquence il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu d'autoriser l'entreprise Construction Jomiguy Inc. à effectuer les travaux de réparation demandés par le ministère des Transports, sur le pont qui traverse la rivière Rouge au prix de 5 850 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

R 182-2001

Programme TICQ - chemin Sainte-Marie, 17^e rue et 11^e rue

Attendu que le 6 novembre 2000, la municipalité adoptait la résolution R 235-2000 afin de présenter un projet dans le cadre du programme Infrastructures-Québec pour les travaux suivants:

1. Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une partie de la 11^{ième} rue et une partie de la 17^{ième} rue;
2. Mise en place de nouvelles infrastructures sur une partie du chemin Sainte-Marie;

Attendu que le 23 mars 2001, la municipalité recevait d'Infrastructures-Québec une réponse négative à son projet;

Attendu qu'Infrastructures-Québec nous a suggéré de transférer notre projet au programme Travaux d'Infrastructures Canada/Québec et nous a informé que des modalités étaient prévues entre les deux organismes afin de faciliter le transfert du dossier;



N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. D'autoriser la secrétaire-trésorière à présenter le projet ci-haut décrit au programme Travaux d'Infrastructures Canada/Québec au volet 1.1 (réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout);
3. De confirmer notre engagement à payer notre part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉ

R 183-2001

Demande d'aide financière du comité de la pré-maternelle

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 150 \$ au comité de la pré-maternelle pour l'année scolaire 2001-2002.

ADOPTÉ

R 184-2001

Participation au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'autoriser le maire à assister au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne le 11 novembre prochain afin d'y déposer une couronne individuelle au montant de 50 \$.

ADOPTÉ

R 185-2001

Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques

Considérant que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

Considérant l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population: informer, éduquer, donner accès à la culture et à la détente;

Considérant que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;



N° de résolution
ou annotation

Considérant que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu de proclamer la semaine du 14 au 20 octobre 2002, "Semaine des bibliothèques publiques" dans notre municipalité.

ADOPTÉ

R 186-2001

Invitation au souper- conférence du Club québécois de la SNQ Lanaudière

Attendu que Roxane Forget de Crabtree, championne en taekwondo, est l'invitée d'honneur au souper-conférence du Club québécois de la SNQ Lanaudière;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu de faire l'achat de 8 billets à 15 \$ chacun et d'inviter les membres du Conseil intéressés à assister au souper-conférence du 11 octobre prochain.

ADOPTÉ

R 187-2001

Adhésion à la Chambre de commerce du Grand Joliette pour l'année 2001/2002

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2001-2002 au coût de 150 \$ (taxes en sus); d'ajouter à notre adhésion deux (2) forfaits de 10 dîners chacun à 160 \$ chacun (taxes en sus).

Que monsieur Denis Laporte soit le délégué de la municipalité à la Chambre de commerce du Grand Joliette.

ADOPTÉ

R 188-2001

Approbation du budget 2002 de l'Office municipal d'habitation de Crabtree

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'approuver le budget pour l'exercice financier 2002 soumis par l'office municipal d'habitation de Crabtree:

Revenus	49 180 \$
Dépenses	95 183 \$
Déficit	46 003 \$

Quote-part municipale: 4 600 \$

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Radiation du compte de Gaz Métropolitain

Attendu que le 30 juin 2000, la municipalité a facturé un permis à Gaz Métropolitain pour l'installation d'une conduite de gaz sur notre territoire;

Attendu que Gaz Métropolitain conteste cette facturation en alléguant certains articles de la Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité;

Attendu qu'après plusieurs échanges entre la municipalité et Gaz Métropolitain, il y a lieu d'annuler cette facturation;

Attendu que cette facturation apparaît aux livres de la municipalité au 31 décembre 2000, comme un compte à recevoir;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu que la facture CRF000285 à Gaz Métropolitain, au montant de 1 000 \$, soit radiée des comptes à recevoir de la municipalité.

ADOPTÉ

L'assemblée est suspendue à 20H32

L'assemblée est réouverte à 21H20

R 190-2001

Travaux correctifs aux abords de l'aréna

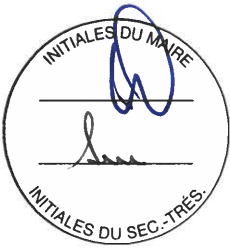
Attendu que la municipalité connaît depuis plusieurs années des problèmes d'infiltration d'eau sous la fondation des chambres 5 et 6 à l'aréna;

Attendu que notre architecte, monsieur Richard Perreault, nous recommande depuis la construction de l'aréna de voir à trouver une solution pour régler ce problème;

Attendu qu'un muret est installé sur le coin du bâtiment, adjacent à l'intersection de la 2^{ième} avenue et de la 14^{ième} rue, et que ce muret s'est affaissé lors de fortes pluies, à deux (2) reprises durant l'été;

Attendu que pour corriger la situation de façon permanente, il y a lieu de prolonger le trottoir de la 2^{ième} avenue sur une distance de 89 mètres pour diriger l'eau et d'ajouter des puisards pour capter l'eau;

Attendu que le prolongement du trottoir améliorera la sécurité automobile à l'intersection de la 2^{ième} avenue et de la 14^{ième} rue;



N° de résolution
ou annotation

R 191-2001

Attendu que les coûts de réalisation de ces travaux sont estimés à environ 20 000 \$ répartis de la façon suivante:

- Trottoirs 10 150 \$
- Main d'œuvre et machinerie pour installation de puisards et nivellement de terrains 6 550 \$
- Puisards 2 250 \$
- Refaire le muret 1 000 \$

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu d'autoriser la réalisation des travaux précités et d'utiliser le surplus réservé de l'aréna pour financer lesdits travaux.

ADOPTÉ

Offre de services de J.B. Deschamps Inc.

Attendu que la municipalité a retenu les services de la firme J.B. Deschamps Inc. en 1992, pour le contrôle des coupons et obligations lors d'emprunt municipaux;

Attendu qu'il en coûte actuellement à la municipalité, des frais annuels d'entreposage de 350 \$ (taxes en sus);

Attendu que la firme J.B. Deschamps nous offre de procéder à la destruction des effets pour la somme de 250 \$ et que par la suite elle assumera l'entière responsabilité de toute demande concernant les montants transférés au Curateur public du Québec et concernant les pièces qui ont fait l'objet de perte ou de vol;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry et unanimement résolu d'informer la firme J.B. Deschamps que nous acceptons leur offre de destruction des pièces, le tout, tel que soumis dans leur lettre du 25 septembre 2001.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 21:35 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec.-très.